

## **CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY**

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2012**

### **COMPTE-RENDU**

**Présidence** : Madame Evelyne BERNARD, Maire

**Présents** : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Patricia HANTZ (procuration à Madame Danielle PERRIN)
- Monsieur Philippe CLAUDE (procuration à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Christine PIERRE (procuration à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Madame Céline MATHIEU (procuration à Madame Séverine ANDRE)
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN (procuration à Madame Evelyne BERNARD)
- Madame Jocelyne VALENTIN (procuration à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Madame Bénédicte DAVID (procuration à Monsieur Pascal SINIGAGLIA)

**Secrétaire de séance** : Madame Joëlle KIENTZY

#### **1 – examen du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012**

Monsieur Gilbert LAMBOLEZ souhaite que la remarque sur l'entretien du Pont de Zainvillers soit ajoutée au compte-rendu. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

#### **2 – compte-rendu de la délégation du Conseil Municipal à la Maire**

- **Marchés publics** : Madame la Maire informe qu'elle a signé un avenant au marché de transport scolaire avec la CONNEX actant la suppression de trois arrêts sur le circuit du Haut du Tôl du fait de la restriction de tonnage du Pont du Moulin Tremblant. Cette suppression entraîne une moins-value de 13,05 € par jour. La disposition vaut pour la totalité de l'année scolaire 2012/2013, les réparations ne pouvant pas intervenir avant le 1<sup>er</sup> avril 2013 du fait de la loi sur l'eau. Il est précisé que les enfants concernés empruntent le bus du Conseil Général par convention avec cette collectivité territoriale.
- **Droit de préemption urbain** : Madame la Maire indique qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption urbain de la commune dans les 7 transactions intervenues depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Le Conseil Municipal donne acte à la Maire de cette communication.

#### **3 – régime indemnitaire du personnel**

Madame la Maire indique qu'elle souhaite que le coefficient de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) dont bénéficie la quasi-totalité des membres du personnel soit porté à

son maximum, à savoir 8. Cette disposition permet à la Maire de poser le curseur par voie d'arrêté sans être limitée par d'autres dispositions que celles prévues par les textes d'institution. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **4 – décision modificative**

Madame la Maire expose que l'Etat a décidé de prélever une somme de 282 451 € sur les recettes fiscales de la commune (FNGIR) au profit des communes en perte de recettes au titre de la taxe professionnelle, alors qu'il avait notifié une somme de 282028 € au moment du budget. Pour pouvoir mandater le complément, il est nécessaire de prélever une somme de 423 € sur le compte 022 (dépenses imprévues). Par ailleurs, afin de pouvoir passer les écritures d'ordre au titre des travaux en régie, il est nécessaire d'augmenter en dépenses de fonctionnement le compte 023 (virement à la section d'investissement)) et en recettes de fonctionnement le compte 722 (immobilisations corporelles) d'une somme identique de 139061,76 €. De même, en section d'investissement, la même somme est constatée aux comptes 021 (virement de la section de fonctionnement) et 2128 (agencements et aménagements). Ces écritures comptables permettent de récupérer la TVA sur la partie du compte 2128 qui correspond aux achats effectués en fonctionnement pour réaliser les travaux mis en œuvre par le personnel du service technique.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ces mouvements de crédits.

#### **5 – fixation des tarifs 2013**

Madame la Maire propose une augmentation de 1,9 % aux tarifs en vigueur, sauf pour les travaux au cimetière pour lesquels elle préconise :

- Creusement de fosse : 120 €
- Ouverture et fermeture d'un caveau par la commune : 100 €
- Ouverture et fermeture d'un caveau par une entreprise, sous le contrôle de la commune : 50 €
- Ouverture d'une case au columbarium : 30 €
- Dépôt d'une urne dans une concession : 30 €

Un conseiller propose une fixation des tarifs pour 5 ans avec une augmentation plus conséquente. Le Conseil ne le suit pas et donne son accord à l'unanimité aux propositions de la Maire.

Le détail des tarifs est annexé au présent compte-rendu.

#### **6 – Annulation et réédition de 3 factures d'eau**

Madame la Maire indique qu'il est nécessaire d'annuler les factures suivantes :

- N° 842 pour un montant de 24,79 € (refacturation au locataire suivant)

- N° 958 pour un montant de 11,61 € (pas de refacturation, le propriétaire étant la Commune)
- N° 945 pour un montant de 262,11 € (refacturation partagée entre le propriétaire et le locataire)

### **7 – fixation des frais de scolarité d’une enfant de VAGNEY à SAULCY SUR MEURTHE**

Afin de trouver une solution amiable au règlement des frais de scolarité d’une enfant de VAGNEY scolarisée à SAULCY SUR MEURTHE pour laquelle il était demandé 600 €, le Conseil Municipal décide de verser à la Commune de SAULCY SUR MEURTHE la somme de 81,28 €, somme qui correspond aux participations demandées aux communes extérieures par la Commune de VAGNEY ;

### **8 – fixation de la participation d’un particulier aux travaux de renforcement du réseau électrique rendus nécessaires par la construction d’une habitation**

Le Conseil Municipal décide d’émettre un titre de 3712,93 € à l’adresse d’un particulier domicilié Impasse de la Pierre-des-Renards pour les travaux de renforcement de réseau que la commune a dû engager pour la construction d’une habitation.

### **9 – parc de stationnement de l’espace CLAUDE – demande de subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux 2013**

Madame la Maire expose qu’elle souhaite déposer une demande de subvention de l’Etat au titre de la DETR « aménagement de bourg ». Elle explique qu’une subvention entre 30 et 40 % pourrait être accordée. Le Conseil Municipal donne son accord au dépôt d’une subvention à ce titre.

Pour compléter l’information de l’assemblée délibérante au sujet de la rénovation de la salle de polyactivités, Madame la Maire précise qu’elle a eu l’accord du Conseil Général pour un montant de 176000 €, dont 56000 € au titre des sports et qu’un avis favorable a été rendu par le Conseil Régional pour un montant de 50000 €, la décision définitive n’étant prise que le 21 décembre par cette instance. Les travaux devraient débuter le 15 mars 2013. Les marchés seront lancés semaine 51. Il est précisé enfin que la salle sera utilisable en totalité jusqu’en septembre 2013, pour moitié de septembre 2013 au 2 décembre 2013 et totalement indisponible du 2 décembre 2013 au 20 février 2014, du fait du changement du parquet.

### **10 - proposition de modification du PLU**

Madame la Maire indique que depuis l’approbation du PLU le 20 juin 2011, l’urbanisme a beaucoup évolué à VAGNEY et que des changements importants affectent les zones réservées à l’urbanisation économique (zones UE). Il convient de s’adapter aux réalités sans renier les principes du PADD (projet d’aménagement et de développement durable) qui forment le socle du PLU.

Ainsi, pour la zone UE des Séchaux, le propriétaire des terrains était titulaire d'une déclaration préalable antérieure à l'adoption du PLU qui lui donnait des droits à construire pendant 5 ans ; Sur cette base un certificat d'urbanisme opérationnel et 4 permis de construire ont été délivrés. Cette zone a ainsi conservé sa vocation de zone UB et il convient de pas entraver les titulaires de permis en maintenant une zone UE sur ces terrains. Le Conseil donne son accord pour introduire une procédure de modification en ce sens sur cette zone.

Par ailleurs, certaines zones UE, en friche industrielle, ne trouvent pas de repreneur. Des projets émergent mais pour des projets mixtes activité-habitat pour l'instant interdits par le PLU dans sa rédaction actuelle. Madame la Maire indique qu'elle voit dans cette situation une opportunité pour donner une nouvelle dynamique à deux préconisations essentielles du PADD : « favoriser l'habitat collectif » et « revitaliser les activités, notamment les commerces ». Ainsi, elle suggère à l'assemblée délibérante d'ajouter à l'article 2UE « occupations et utilisations du sol admises sous condition » un troisième tiret au 2) :

- Les programmes de logements locatifs collectifs dans les conditions cumulatives suivantes : programmes mixtes habitat collectif-commerces et/ou artisanat, dans le cadre d'une reconversion de friche industrielle et que la totalité de la zone UE concernée soit reconvertie

Après délibération, et étude de chacune des zones où ce règlement trouverait à s'appliquer, le Conseil Municipal donne son accord à ce projet de modification. Cependant afin de favoriser la mixité sociale dans ces projets, le Conseil Municipal impose un taux de 20 % minimum de la surface aménagée en logements réservée aux logements locatifs aidés.

Le nouveau tiret serait ainsi rédigé :

- Les programmes de logements locatifs collectifs dans les conditions cumulatives suivantes : programmes mixtes habitat collectif-commerces et/ou artisanat, dans le cadre d'une reconversion de friche industrielle et que la totalité de la zone UE concernée soit reconvertie. Un minimum de 20 % de la surface créée en habitat collectif doit être réservé aux logements locatifs aidés dans ces programmes mixtes.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à engager la procédure de modification.

## **11 – Avis sur la demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une carrière de granit à ciel ouvert et d'une installation de traitement de matériaux à GERBAMONT**

Madame la Maire indique que la Commune de VAGNEY a été consultée sur ce projet dans le cadre d'une enquête publique qui se terminait le 9 novembre 2012. Elle précise qu'après étude du projet, elle ne s'est pas opposée à sa réalisation. Le parc des Ballons ne s'est pas opposé non plus, du fait que le schéma départemental des carrières est respecté.

## **12 – PPRI – réponse préfectorale à la délibération du 20 août 2012 émettant un avis défavorable au projet.**

Madame la Maire donne lecture de la réponse qui réfute point par point les arguments développés par la Commune. Elle ajoute qu'elle va déposer de nouvelles observations dans le cadre de l'enquête publique qui se termine le 20 décembre 2012.

## **13- convention avec l'Union Musicale Voinraude**

Un bilan de la convention a été réalisé avec les responsables de l'union musicale voinraude. Une réorganisation est projetée, tant pour l'école que pour les concerts et les manifestations patriotiques.

D'un point de vue strictement financier, la Commune assure l'essentiel des dépenses qui s'élèvent à 52141,62 pour 2012. La Mairie a accordé une subvention de 43568 €, tandis que les parents ont assuré 6675 € de participation, le solde ayant été pris sur le budget de l'amicale, soit 2680 €.

Du fait de cette situation tendue, l'école a dû refuser des élèves alors que le nouveau chef voudrait 10 élèves en plus pour étoffer les pupitres. Une somme de 5000 € serait nécessaire. Par ailleurs certains instruments sont à bout de souffle et il faudrait compléter par un cornet, 20 pupitres et des carnets de marche, ce qui conduirait à une dépense complémentaire en urgence de 3600 €, sans parler de nouveaux instruments pour lesquels il faudra rechercher un subventionnement du Conseil Général.

Autre point de discussion, l'achat de nouvelles tenues s'avère indispensable, chacun a pu le constater lors des dernières manifestations patriotiques. Les musiciens sont d'accord pour se limiter à une veste. Cet achat s'élèverait pour la commune à une somme comprise entre 13000 et 20000 €.

Le Conseil prend acte de ces informations et décide de poursuivre sa réflexion sur les propositions de l'UMV jusqu'au prochain budget.

## **14 – compte-rendu de la commission sécurité du 1<sup>er</sup> décembre 2012**

Monsieur l'adjoint aux travaux précise que la commission s'est réunie pour examiner trois principaux points : le problème des voitures-ventouses sur les parcs de stationnement autour du rond-point, les îlots devant la poste, le stationnement problématique dans la Rue René-Demangeon au regard des sorties des immeubles riverains.

Pour les voitures-ventouses, les commerçants riverains avaient proposé la création d'un arrêt minute, mais celui-ci ne peut fonctionner puisque, dans ce cas, le chauffeur doit rester à son volant. Il s'agit donc de trouver une solution, dans le cadre de la réactivation de la zone bleue, qui serait limitée à ½ h avec contrôle des disques de stationnement de la police municipale. Une nouvelle campagne de distribution de ces disques est annoncée, de même

qu'une campagne de médiation pour inviter les commerçants et leurs employés à utiliser le parking de la Place de la Libération pour libérer les places devant leurs commerces.

Le projet de pérennisation des ilots provisoires est présenté au Conseil Municipal. Les travaux devraient intervenir dans le 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Le problème des sorties des immeubles de la Rue René-Demangeon fait l'objet d'un examen sur site et il paraît évident à la commission d'élargir les sorties pour améliorer la visibilité. Les zébras ne pourront être appliqués qu'à la belle saison. Afin de maintenir un nombre de stationnements quasi-identique, les élus décident de raccourcir l'îlot devant le fleuriste pour permettre au moins une place de stationnement supplémentaire.

### **15 – informations communautaires**

Madame la Maire indique qu'elle a été convoquée chez Madame la Préfète avec Monsieur le Président de la Communauté de la Vallée de la Cleurie. Elle leur a enjoint de s'entendre. Les travaux de rapprochement se dérouleront sur 2013. Un nouveau conseil sera élu au 1<sup>er</sup> décembre 2013. Son mandat expirera aux prochaines élections municipales.

### **16 – adhésions au syndicat mixte électricité**

Le Conseil Municipal suit la délibération du SMDEV du 25 octobre 2012 et accepte l'adhésion de 53 nouvelles communes au Syndicat

### **Informations, communications, questions diverses**

- La région lorraine informe qu'elle renouvelle son opération « ski-pass » permettant de se rendre en car TER dans les stations vosgiennes moyennant un billet au tarif attractif. L'arrêt de Crémanvillers ne sera pas accessible au dispositif.
- Buse d'évacuation du pluvial Ruelle des Jardins : travaux à programmer
- Déneigement de l'arrêt de car à Crémanvillers : à maintenir dans la tournée
- Personnes âgées importunées pendant la nuit à Mariabel : à étudier dans un partenariat avec la Gendarmerie
- Livraisons Rue de la Tâche : vérifier que l'arrêté précise « sauf riverains »
- Panneau de la Goutte de Laine : à changer
- Arrêt de bus côté Spezia : sera déplacé devant la Maison de Retraite
- Barrière Rue du Chastelet : à revoir dans la programmation 2013 ; des problèmes techniques sont à attendre

Séance levée à 22 h 55

